

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 25 JUNI 2026**



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026\_073

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

OPÉRATION DE  
LOGEMENT SOCIAL PAR  
LYON MÉTROPOLE  
HABITAT \_ PARTICIPATION  
FINANCIÈRE DE LA VILLE \_  
21 RUE ROYET

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOU, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, M. DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. ARSALE, M. BEROU, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, M. JEANNE  
Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-BAYROU), Mme GEHIN (par proc. à M. KRIEF), M. BUATHIER (par proc. à M. PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUE (par proc. à M. MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOU), Mme LE CARPENTIER (par proc. à Mme AZEMA)

Etai(en)t absent(s) :  
Mme ZRARI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 01 JUIL. 2026

Identifiant de l'Acte :

059-216900340-20260625-D2026\_073-0E

Rapport de : Patrick CIAPPARA

Lyon Métropole Habitat est le premier Office Public de l'Habitat de la Métropole de Lyon avec plus de 33 521 logements sociaux. A Caluire et Cuire, Lyon Métropole habitat compte, au dernier inventaire SRU, 1627 logements situés dans tous les quartiers de la commune.

Le bailleur avait saisi la commune en 2018 afin de solliciter une participation financière pour son opération de 37 logements sociaux au 21 rue Royet à Caluire et Cuire. Le Conseil Municipal, par délibération n°2018-75 en date du 19 octobre 2018, avait voté l'attribution d'une subvention à hauteur de 54 285 €. Une nouvelle demande a été adressée par Lyon Métropole Habitat en décembre 2025 pour un montant rectifié.

Le programme comprend 14 logements financés en P.L.U.S. et 9 logements financés en P.L.A.I. pour une surface utile totale d'environ 1 450 m<sup>2</sup>.

Afin de contribuer à l'équilibre financier de l'opération, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 50 755 € pour les P.L.A.i. et PLUS.

Ce montant est calculé sur la base de 35 €/m<sup>2</sup> de surface utile.

Le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour,

- D'ANNULER la délibération du Conseil Municipal n°2018-75 en date du 19 octobre 2018, et la convention de participation financière attribuant à Lyon Métropole Habitat une subvention de 54 285 € ;

- D'APPROUVER le principe de la participation financière rectifiée de la Ville pour cette même opération de logement social réalisée par Lyon Métropole habitat : 14 P.L.U.S. et 9 P.L.A.i ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de participation financière telle qu'annexée à la présente délibération ;

- DE DIRE que la dépense de 50 755 € sera inscrite au budget de l'exercice 2026, au compte fonction 72 – nature 204 182.

Deux conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 JUL. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.